



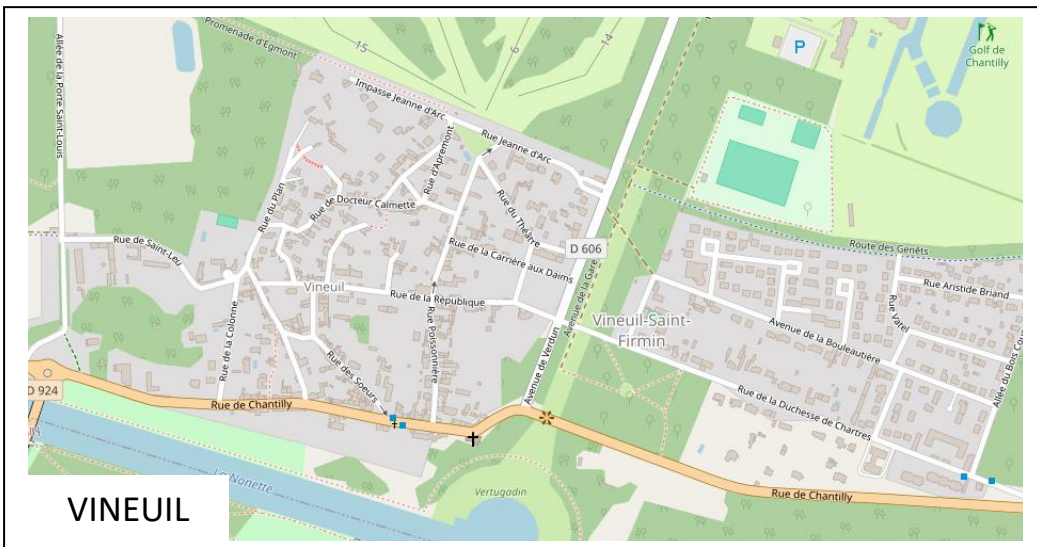
DICRIM

Document d'Information

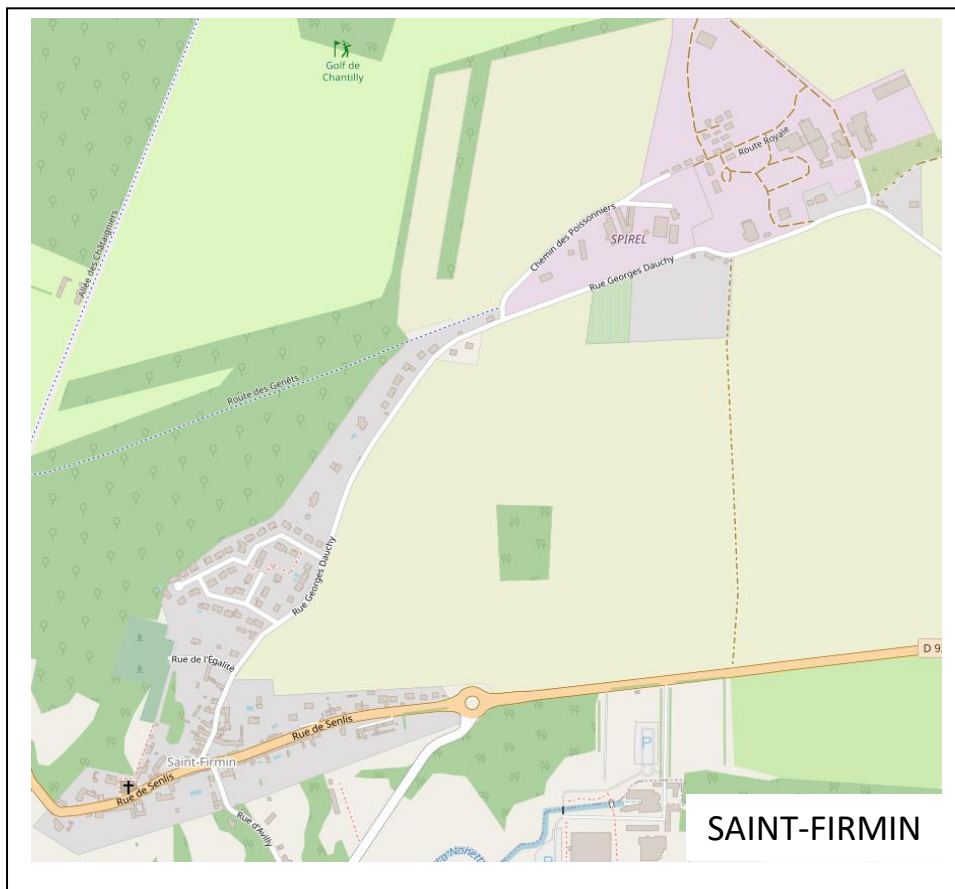
Communal sur les

Risques Majeurs





VINEUIL



SAINT-FIRMIN

SOMMAIRE

ÉDITO



LES RISQUES MAJEURS	03
ALERTE ET ÉVACUATION	05
FEU DE FORÊT	08
INONDATION	11
TEMPÊTE	13
CANICULE	17
TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	19
TERRORISME	22
RISQUE SANITAIRE	24
NUMÉROS UTILES	27

Territoire d'exception VINEUIL-SAINT-FIRMIN comme de nombreuses autres communes est soumis aux nombreux risques majeurs. Pour y faire face, il est essentiel de les connaître et d'adopter les bons comportements.

En tant que citoyen, vous êtes pleinement acteur de la prévention des risques.

Ce document d'informations sur les risques majeurs (DICRIM) vise à vous informer et à vous permettre d'acquérir les meilleurs réflexes, à l'aide de contenus concis et concrets.

Je vous invite à le lire et à le conserver précieusement.

Mieux informés, mieux préparés, nous serons tous plus efficaces face à une situation d'urgence.

Parce que nous sommes tous acteurs de notre sécurité, mobilisons-nous !

François LANCERAUX
Maire de VINEUIL-SAINT-FIRMIN

Mairie de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
Dossier d'information communal
sur les risques majeurs

Directeur de publication : F LANCERAUX
Responsable de publication : P BARRETT

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants.



Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité

Quels risques majeurs à VINEUIL-SAINT-FIRMIN ?

VINEUIL-SAINT-FIRMIN est concerné par plusieurs risques :

- LES RISQUES NATURELS



Feu de forêt



Inondation

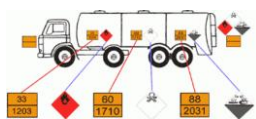


Tempête



Canicule

- LES RISQUES LIÉS A L'HOMME



Transport de matières dangereuses



Terrorisme



Risque Sanitaire

Qui fait quoi ?



L'État, les services de secours et les services communaux ont un même objectif : protéger les personnes, les biens et l'environnement.



Le Préfet informe les maires et, si le sinistre est très important, met en œuvre le plan **ORSEC**. Il peut solliciter des renforts nationaux.



La commune informe, diffuse l'alerte et applique les mesures de sauvegarde (mise en sécurité, régulation de circulation, soutien aux personnes en difficulté, hébergement des sinistrés...)



Les services de secours luttent contre le sinistre et protègent les personnes, les biens et l'environnement.



La population s'informe et respecte strictement les consignes données par les autorités.



Les responsables d'établissements scolaires déclenchent leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) qui permet d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours.












Comment l'alerte est-elle donnée ?

Le déclenchement d'une alerte est de la compétence de l'État et des municipalités. Selon la nature du danger et son ampleur, l'alerte est diffusée par :

LE DÉCLENCHEMENT SONORE DE LA SIRÈNE MUNICIPALE

CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Signal d'exercice		 1 min 41	Tous les 1er mercredis du mois	
Signal d'alerte		 1 min 41	Silence (5 sec.)  1 min 41	Silence (5 sec.)  1 min 41
Signal de fin d'alerte		 30 secondes		



Ou sur le site internet de la commune [www:](http://www.vineuilsaintfirmin.fr)

<https://vineuilsaintfirmin.fr>

IMPORTANT

S'informer des risques en cours et suivre strictement les consignes de sécurité.

EN CAS D'ALERTE, NE PAS VOUS METTRE EN DANGER

Rester à domicile pour ne pas gêner les opérations de secours

Ne pas aller chercher vos enfants

Éviter tout déplacement

Ne pas surcharger les lignes téléphoniques

TENEZ-VOUS INFORMÉ !

VINEUIL-SAINT-FIRMIN

0344570605

<https://vineuilsaintfirmin.fr>

PRÉFECTURE

gouvernement.fr/risques

MÉTÉO FRANCE

<https://meteofrance.com/>

L'ÉVACUATION

L'ÉVACUATION S'IL Y A LIEU NE S'EFFECTUERA QUE SUR DEMANDE DES AUTORITÉS

Il est donc important que chaque habitant prenne connaissance des lieux de rassemblement et des modalités d'évacuation mises en place par les autorités, en fonction de la situation.

En attendant les recommandations, vous devez respecter les consignes de sécurité mentionnées dans le présent **DICRIM**.



N'utilisez pas votre véhicule

En présence d'un risque majeur, les déplacements quels qu'ils soient sont dangereux et perturbent l'acheminement des véhicules de secours.

LES RISQUES NATURELS



LES FEUX DE FORÊT

Un feu de forêt est un incendie qui touche un massif boisé sur une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs est détruite.

Dans l'Oise, la forêt recouvre environ 1 300 km², soit 22% de la superficie du département qui est de 5871 km². Le massif des Trois Forêts composé des forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville au sud de l'Oise, constitue un ensemble naturel et paysager sur plus de 20 000 ha.

Le département de l'Oise est particulièrement exposé aux feux de végétation. Globalement, les communes concernées par le risque feux de forêts sont celles bordant un bois ou une forêt.

Les feux de forêts répertoriés sur notre secteur :

- Feu de la Basse-Pommeraye, commune de Vineuil St Firmin en 1994 : 10 ha,
- Feu d'Ermenonville, commune de Mortefontaine en 1994 : 8 ha
- Feu de marais, commune de Sacy-le-Grand en 1994 : 6 ha
- Feu sur la commune d'Apremont en 1997 : 13 ha.

Comment se déclenche le feu de forêt ?

Il existe 2 types de facteurs déclenchants :

Naturel : des vents forts, la sécheresse, une végétation fortement inflammable et combustible, la foudre.

Liés à l'homme : dans 90 à 95% des cas. Ils sont regroupés en 5 catégories : les causes accidentelles, les imprudences, les travaux agricoles et forestiers, la malveillance et les loisirs.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- Débroussailler
- Prévoir des moyens de lutte (eau, matériel)
- Prendre connaissance des points de rassemblement
- Respecter les dispositions prévues au PLU

DÉBROUSSAILLEMENT

Qu'est-ce que le débroussaillage ?

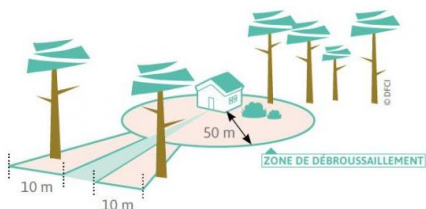
Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sont une mesure nationale et obligatoire de prévention du risque d'incendie. Le débroussaillage permet de réduire les végétaux combustibles, pour diminuer l'intensité et la propagation d'un incendie et faciliter la circulation des sapeurs-pompiers.

Qui doit débroussailler ?

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être réalisés par le propriétaire ou le locataire des constructions, terrains et installations.

Où débroussailler ?

Il est obligatoire dans un rayon de 50 m minimum autour des constructions + 10 m au tour des chemins d'accès.



COMMENT DÉBROUSSILLER

- Réduire les herbes hautes (buissons, arbustes) en densité trop importante
- Élaguer certains arbres
- Évacuer vos végétaux en déchetterie
- Ramasser les végétaux coupés

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- PENDANT L'INCENDIE

- N'évacuer son habitation que sur demandes des autorités
- Ne pas s'approcher du feu
- Laisser les portails ouverts
- Dégager les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- Fermer les vannes de gaz et produits inflammables
- Rentrer au plus vite dans un bâtiment en dur
- Fermer portes, fenêtres et volets pour éviter les appels d'air
- Calfeutrer avec du linge humide les ouvertures et ventilations
- Respirer à travers un linge humide
- Respecter strictement les consignes de prévention
- En cas d'évacuation les autorités vous tiendront informé

- APRÈS L'INCENDIE

- Éteindre les foyers résiduels

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, il est impératif et de votre devoir de prévenir les sapeurs-pompiers en appelant le 18 ou le 112



LES INONDATIONS

En France, le risque inondation concerne une commune sur trois à des degrés divers, dont 300 grandes agglomérations. Pour 160 000 km de cours d'eau d'une surface de 22 000 km² la France est reconnue particulièrement inondable : quatre millions et demi de français sont concernés. Dans le département de l'Oise, les principaux cours d'eau sont l'Oise, l'Aisne, le Thérain, l'Avelon, l'Epte, la Verse, l'Aronde et la Nonette.

La Nonette traverse notre commune d'Est en Ouest. Nos eaux de ruissellement vont se déverser dans ce cours d'eau. Nous ne sommes concernés que par un faible risque d'inondation.

Toutefois les points les plus bas du village se sont déjà vus inondés, notamment par le ruissellement pluvial. Ce sont des inondations qui se produisent par écoulement dans les rues de volumes d'eau ruisselés sur le site ou à proximité et qui ne sont pas absorbées par le réseau d'assainissement superficiel et souterrain. L'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries, parkings...) et par les pratiques culturales limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement. Ceci occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- Mettre au sec les meubles, les objets, rassembler vos papiers, votre argent, les médicaments, les produits polluants
- Couper l'électricité
- Boucher les entrées possibles par l'eau (porte, fenêtre)
- Mettre en place des protections (sac de sable)

PENDANT

- Se tenir informé de la situation
- Ne pas s'approcher des secteurs concernés
- Respecter les arrêtés de restriction d'accès

DÈS L'ALERTE

- Aller sur les points hauts
- Ne pas s'engager sur une route inondée à pied comme en véhicule

APRÈS

- Chauffer dès que possible
- Nettoyer, aérer et désinfecter les zones et objets souillés
- S'assurer auprès de l'autorité que l'eau du robinet est potable



**RÉTABLIR L'ÉLECTRICITÉ UNIQUEMENT SI
L'INSTALLATION EST TOTALEMENT SÈCHE**



LES TEMPÊTES

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle alors de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort).

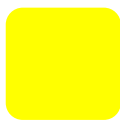
Les tornades sont considérées comme un type particulier de manifestation des tempêtes, singularisé notamment par une durée de vie limitée et par une aire géographique touchée minime par rapport aux tempêtes classiques. Ces phénomènes localisés peuvent toutefois avoir des effets dévastateurs, compte tenu en particulier de la force des vents induits (vitesse maximale de l'ordre de 450 km/h).

L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver, progressant à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et pouvant concerner une largeur atteignant 2 000 km.

4 niveaux d'alerte permettent d'adapter son attitude



Aucune vigilance
ni précaution
particulière



Phénomènes
occasionnellement
dangereux mais
habituels pour la
saison



être vigilant
phénomènes
météorologiques
dangereux



Vigilance absolue
phénomènes
météorologiques
d'intensité exceptionnelle

À VINEUIL-SAINT-FIRMIN

La tempête ne touche pas de zone précise, elle n'a pas de limite géographique et peut concerner tous les départements. L'ensemble du département et donc notre commune sont concernés par le risque de tempête.

Impuissant face à l'occurrence du phénomène, l'Homme peut en prévenir les effets par le biais de mesures d'ordre constructif, par la surveillance météorologique et par l'information de la population et l'alerte.

CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

Généralités

- 1. Se mettre à l'abri
- 2. Écouter la radio
- 3. Respecter les consignes

En cas de vents violents : **Vigilance Orange**

Conséquences possibles :

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées
- Des branches d'arbres risquent de se rompre
- Les véhicules peuvent être déportés
- La circulation peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière

LES BONS RÉFLEXES

Conseils de comportement :

- Limitez vos déplacements
- Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent
- Ne vous promenez pas en forêt
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers
- N'intervenez pas sur les toitures
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

En cas de vents violents : **Vigilance Rouge**

Conséquences possibles :

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes
- Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations
- Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés
- La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau
- Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés
- Des inondations importantes peuvent être à craindre

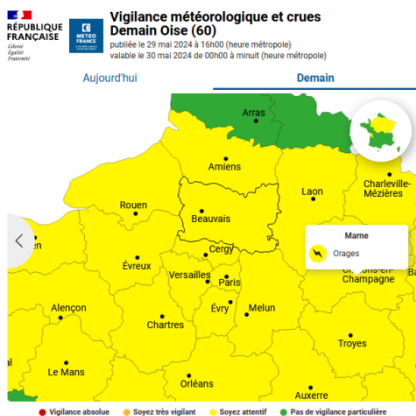
LES BONS RÉFLEXES

Conseils de comportement :

- Dans la mesure du possible : Restez chez vous
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous
- En cas d'obligation de déplacement - Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures
- Ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

VIGILANCE

Veillez à consulter le site internet de **MÉTÉO FRANCE** pour des informations en temps réel.



vigilance.meteofrance.com



LA CANICULE

UNE CANICULE est un épisode de 3 jours consécutifs de chaleur le jour et surtout la nuit, avec des températures supérieures à des seuils établis par département. la température reste élevée et l'amplitude thermique faible.

Le corps ne se repose plus, se fatigue et supporte de moins en moins la chaleur. Pour le département de l'Oise, cela correspond à une température qui ne descend pas la nuit en dessous de **18°C** et qui atteint ou dépasse **34°C** le jour.

Les actions préventives dans le département

Le plan de gestion départemental d'une canicule comporte plusieurs niveaux. Il définit en particulier les mesures de protection des personnes vulnérables (personnes âgées et jeunes enfants notamment).

Pendant tout l'été, le niveau 1 est activé et une veille climatique et sanitaire est assurée par les pouvoirs publics. Les trois niveaux suivants sont déclenchés en fonction des données communiquées par Météo France et de critères qualitatifs.

Niveaux d'alerte	Conditions d'activation
« Veille saisonnière » niveau vert	Sans condition d'indice bio-météorologique : Activation du 1 ^{er} juin au 31 août.
« Avertissement chaleur » niveau jaune	Indice bio-météorologique : Températures proches des seuils mais ne les atteignant pas ou pic de chaleur important mais ponctuel.
« Alerte canicule » niveau orange	Indice bio-météorologique : Températures minimales supérieures ou égales à 18°C. Températures maximales supérieures ou égales à 34°C.
« Mobilisation maximale » niveau rouge	Activation par le Premier Ministre sur proposition de la cellule interministérielle de crise (CIC).

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- Maintenir sa maison au frais
- Fermer les volets le jour
- Veiller au bon fonctionnement des appareils type climatiseurs ou ventilateurs
- Porter une attention particulière aux enfants en bas âge et aux personnes âgées

PENDANT

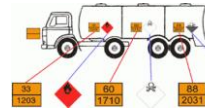
- S'informer auprès de météo France et prendre connaissance des cartes de vigilance
- S'hydrater régulièrement, même sans sensation de soif
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Prendre soin des personnes vulnérables
- Ne pas intervenir sur les toitures ou à l'extérieur
- Porter des vêtements adéquats
- Éviter les boissons alcoolisées
- Contacter le CCAS en Mairie au 0344570605 / <https://vineuilsaintfirmin.fr>



**AVANT ET PENDANT LA CANICULE
PORTER ATTENTION
AUX PERSONNES VULNERABLES**

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Qu'est-ce que le transport de matières dangereuses ?

Le risque de transport de matières dangereuses, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

Comment se manifeste-t-il ?

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

- Une explosion :

Elle peut être provoquée par :

- un choc avec production d'étincelle (notamment pour les citernes de gaz inflammables)
- par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé
- par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions.

L'explosion peut avoir des effets thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc).

Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres

- Un incendie :

- Il peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule
- un choc contre un obstacle (avec production d'étincelles)
- l'inflammation accidentelle d'une fuite
- une explosion au voisinage immédiat du véhicule
- voire un sabotage

60 % des accidents concernent des liquides inflammables. Un incendie de produits inflammables, solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques.

- Un dégagement de nuage toxique :

- Il peut provenir d'une fuite de produit toxique
- résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique).

En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact.

Selon la concentration des produits et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements à la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, œdème pulmonaire).

Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

Les conséquences sur les personnes et les biens

Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de Transport de Matières Dangereuses peut survenir pratiquement n'importe où dans le département.

Les enjeux humains : Il s'agit des personnes physiques directement ou indirectement exposées aux conséquences de l'accident. Elles peuvent se trouver dans un lieu public, à leur domicile ou sur leur lieu de travail. Le risque pour ces personnes peut aller de la blessure légère au décès.

Les conséquences économiques : Les causes d'un accident de TMD peuvent mettre à mal l'outil économique d'une zone. Les entreprises voisines du lieu de l'accident, les routes, les voies de chemin de fer, peuvent être détruites ou gravement endommagées, d'où des conséquences économiques désastreuses.

Les conséquences environnementales : Un accident de TMD peut avoir des répercussions importantes sur les écosystèmes. On peut assister à une destruction partielle ou totale de la faune et de la flore. Les conséquences d'un accident peuvent également avoir un impact sanitaire (pollution des nappes phréatiques par exemple) et, par voie de conséquence, un effet sur l'Homme.

LES BONS RÉFLEXES

PENDANT

- S'éloigner rapidement du lieu en éloignant les personnes
- Appeler les secours en précisant le lieu, le moyen de transport, le nombre de victimes et le code danger/matière du véhicule
- S'il y a une fuite, un début d'incendie ou un nuage toxique, éloignez vous d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment
- Éviter de se rendre sur le lieu de l'accident pour ne pas gêner les opérations de secours



LE TERRORISME

La France définit **LE TERRORISME**, comme des actions auxquelles "ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour atteindre leurs objectifs politiques "

Il frappe sans discernement des civils et la violence qu'il déploie vise à tirer des effets que son irruption brutale produit sur les opinions publiques pour contraindre les gouvernements.

L'acte terroriste peut prendre diverses formes.

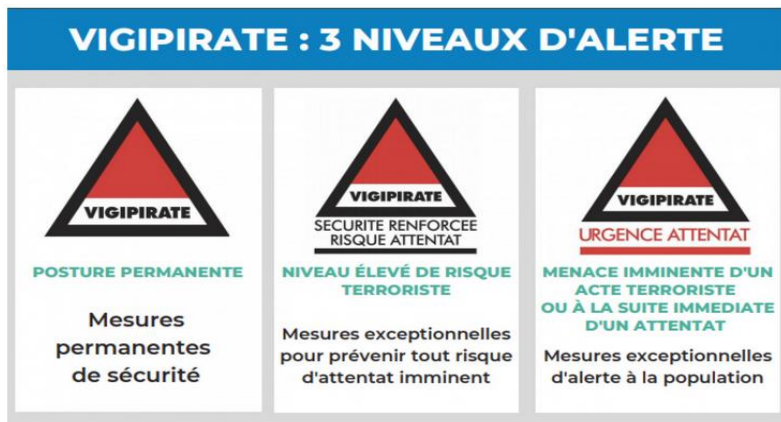
L'exhaustivité de ses définitions semble impossible.

On peut citer :

- Les attaques de groupes de population à l'aide d'armes à feu
- Les attentats à l'explosif
- Les attaques à l'aide d'armes par destination (véhicule, engin)
- Les déclenchements d'incendies
- Les attaques chimiques ou bactériologiques (air, eau, alimentation)
- La provocation d'accidents industriels ou des transports

Le plan Vigipirate repose sur 3 piliers :

- **Vigilance.** Reconnaître les signes d'une menace terroriste, être attentif à un changement de comportement
- **Prévention.** Sensibiliser les citoyens à la **menace terroriste** et les informer des moyens de protection
- **Protection.** Adapter les mesures à la situation.



VIGIPIRATE :

Ce niveau correspond à la **posture permanente de sécurité**. Premier niveau du plan pour assurer la protection des citoyens contre la menace terroriste. Il est valable en tout lieu et tout temps. Il correspond à la mise en œuvre des mesures socles.

VIGIPIRATE - SÉCURITÉ RENFORCÉE RISQUE ATTENTAT

Ce niveau traduit la réponse de l'État face à un **niveau élevé de la menace terroriste**. Des mesures additionnelles peuvent être mises en place pour renforcer la sécurité suivant les domaines menacés, comme les aéroports, gares... Ce niveau peut être limité géographiquement ou couvrir l'ensemble du territoire. Il n'est pas limité dans le temps.

VIGIPIRATE - URGENCE ATTENTAT :

Niveau de **vigilance et protection maximale**. Instauré soit à la suite d'un attentat, soit en cas de menace d'attaque terroriste imminente envisagée. Il est limité dans le temps et désactivé dès la sortie de la gestion de crise.

Ce niveau "Urgence attentat" prévoit le renforcement des mesures socles par l'activation des mesures additionnelles. Il permet de prendre des mesures contraignantes comme la fermeture de certaines routes, des transports publics ou l'arrêt du ramassage scolaire. Des messages d'information sont diffusés par le biais de différents supports, télévision, radio, internet en cas de risque de sur-attentat.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- Contacter les forces de l'ordre si vous êtes témoin d'une situation ou d'un comportement suspect
- Repérez les sorties de secours quand vous entrez dans un lieu

PENDANT

-S'ÉCHAPPER



- Localisez le danger pour vous éloigner
- Prenez la sortie la moins exposée et la plus proche en favorisant un itinéraire connu
- Ne vous exposer pas, laissez vos affaires sur place
- Si possible,, aidez les autres personnes à s'échapper
- Alerter les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

- SE CACHER



Dans la mesure ou vous ne pouvez pas vous échapper

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- Éteignez la lumière, coupez la sonnerie et le vibreur de votre Smartphone
- Respectez le silence absolu
- Éloignez-vous des murs, des portes et fenêtres, allongez-vous sur le sol derrière des obstacles solides
- Attendez l'intervention des forces de l'ordre

- ALERTER



Une fois en sécurité

- Prévenez les forces de l'ordre (17,18 ou 114). Donnez les informations essentielles (où, qui, quoi)

APRÈS

- Évacuez calmement vers les forces de l'ordre sans geste brusque avec les mains ouvertes et apparentes pour éviter d'être perçu comme suspect
- Signalez les blessés et leur position



RISQUE SANITAIRE

LE RISQUE SANITAIRE représente immédiatement ou à long terme une menace directe pour la santé des populations. Il nécessite une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population.

L'ÉPIDÉMIE

Elle désigne l'augmentation rapide d'une maladie infectieuse en un lieu donné.

C'est une propagation subite et rapide d'une maladie infectieuse par contagion à un grand nombre de personnes.

LA PANDÉMIE

C'est une épidémie qui s'étend sur la quasi-totalité d'une population et une large zone géographique internationale d'un continent ou de plusieurs continents.

Les pandémies surviennent lors de déséquilibres majeurs liés à des modifications sociales et environnementales.

Ces conséquences non maîtrisées peuvent être très importantes.

LA POLLUTION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

La pollution de la ressource en eau potable est l'une des principales pollutions environnementales par la présence de micro-organismes de substances chimiques ou de déchets industriels. Elle concerne les cours d'eau, les nappes d'eau, les eaux saumâtres, la pluie, la neige. Cette pollution peut avoir pour origine une pollution industrielle, agricole, domestique ou accidentelle.

LES BONS RÉFLEXES

ÉPIDÉMIE

- Appliquer les mesures et consignes de protection visant à limiter la propagation (gants, masques, lunettes, vêtements, vaccin...)
- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon et une solution hydro alcoolique
- Éviter tout contact avec une personne malade et/ou si vous êtes malade.
- Limiter les contacts avec l'entourage
- Utiliser des mouchoirs, masques ou autres à usages uniques et jeter dans une poubelle appropriée
- En cas de symptômes, alerter votre médecin traitant ou la SAMU

POLLUTION EAU POTABLE

- Consommer et cuisiner avec de l'eau en bouteille
- Suivre les consignes des autorités

Votre kit d'urgence 72h

Copures d'électricité, de gaz et d'eau courante, toutes imprévisibles... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Prévoyez votre kit d'urgence, mais aussi

- Des vêtements et chaussures de rechange
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène
- Un sac de couchage
- Des jeux (cartes, dominos, dés)
- Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps
- Un sac plastique pour les objets et papiers

LES NUMÉROS D'URGENCE



QUE DIRE AU SECOURS ?

Indiquez à l'opérateur les éléments suivants :

- Votre nom
- Le numéro de téléphone que vous utilisez
- L'adresse précise du lieu de l'accident ou de l'intervention (commune, lieu-dit, n° de rue)
- Indiquez le nombre de victimes et leur état

**ASSUREZ-VOUS DE DONNER
TOUS LES RENSEIGNEMENTS UTILES
NE RACCROCHEZ QU'A LA DEMANDE DE L'OPÉRATEUR**



Ouverture au public

lundi de 8h30 à 12h00

Mardi de 14h00 à 16h00

Mercredi de 8h30 à 11h30

Jeudi de 14h00 à 16h00

Vendredi de 8h30 à 12h00

Le premier Samedi du mois de 10h00 à 12h00

Mairie de VINEUIL-SAINT-FIRMIN

1, Rue de la Duchesse de Chartres

60500 VINEUIL-SAINT-FIRMIN

- 03 44 57 06 05 -

<http://www.vineuilsaintfirmin.fr>

mairie@vineuilsaintfirmin.fr

Juin 2024